



Thônex

Conseil municipal
Séance du 26 mars 2024

Présences :

Messieurs Pascal Uehlinger
Bruno da Silva
Marc Kilcher

Maire
Conseiller administratif
Conseiller administratif

Monsieur Pierre Bickel

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha
Bersier Julie
N'guessan Pélagie
Menoud Jacqueline
Raiola Laurence

Mancini Françoise
Moro Virginie
Munier Alexandra

Messieurs

Avigdor Daniel
Bickel Pierre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Knörr Stephen
Gregori Roberto

Loureiro Daniel
Nicolet Alain
Noël Philippe
Peyraud Alexandre
Piguet Frédéric
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry
Wünsche Florian

Excusé(e)s Ruppen Xavier

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 13 février 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'875'000.- pour l'acquisition de la parcelle 5659, Bois-des-Arts 48
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 380'000.- pour des aménagements et des travaux à la mairie, au centre de voirie ainsi qu'à la salle Louis-Valencien
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 115'000.- pour l'établissement d'un nouveau plan localisé de quartier (PLQ) dans le secteur du chemin Miribel
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour la réalisation de la Maison de l'Enfance située au 9A, avenue Tronchet
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 24'000.- pour financer les activités d'encadrement organisées dans la nouvelle Maison de l'Enfance
10. Projet de résolution relatif à la réalisation d'une nouvelle crèche par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex dans la 2^{ème} étape de Belle Terre
11. Résolution pour la stratégie de densification de la zone 5 et stratégie sur les phénomènes d'ilots de chaleur
12. Présentation du traitement de la motion « accompagnement des propriétaires de villas et petits habitats groupés à l'amélioration énergétique de leur bâtiment »
13. Propositions du Conseil administratif
14. Questions écrites
15. Propositions individuelles
16. Divers

M. Bickel, ci-après « le Président » ouvre la séance à 20h06 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse M. Ruppen.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2024

➤ **Par 23 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 est approuvé.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président invite les CM à s'inscrire à la course des élus « À travers le coteau » qui aura lieu à Bernex le samedi 27 avril. L'inscription se fait sur place.

Le Président relève que l'Assemblée générale des Maisons de quartier a lieu hier. Il a trouvé l'événement instructif et invite les personnes à participer à cette structure subventionnée par la commune l'année prochaine.

Le Président indique que la brochure « Le développement durable en Ville de Thônex » est parue et recommande sa lecture ainsi que la participation aux ateliers proposés.

Le Président rappelle finalement que le délai d'inscription pour le voyage du CM à Florence échoit le 31 mars 2024.

3. Communications du Conseil administratif

La parole est donnée à M. Pascal Uehlinger, Maire.

3.1.1 *Déménagement du local de vote*

M. Uehlinger annonce le déménagement du local de vote de la Mairie à la salle polyvalente de l'école Marcelly. Il sera utilisé dès les votations du 9 juin 2024.

3.1.2 *Traitement des objets au CM*

M. Uehlinger aborde le traitement des objets qui arrivent au CM. Aujourd'hui, il existe un fonctionnement hybride entre le système précédent où le CA amenait les objets au CM, qui les envoyait en commissions, un système intermédiaire qui déléguait le pouvoir de renvoyer au Bureau, et une méthode où les objets étaient délégués par le CA à certaines commissions, où ils étaient discutés avant de passer en commission des finances, puis en plénière.

Il revient maintenant au CM de décider quel mode de fonctionnement est préféré, mais la version qui semble plébiscitée est un retour à l'ancienne méthode, qui évite de faire de la commission des finances une antichambre du CM.

3.1.3 Apéritif post CM

M. Uehlinger annonce que l'apéritif prendra place dans l'annexe de la salle des Fêtes plutôt qu'au local traditionnel de l'école Marcelly, occupé ce soir.

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Conseiller Administratif.

3.2.1 Conseil des habitants

M. da Silva indique que Thônex verra naître un Conseil des habitants au mois de juin. Une communication sera distribuée par tout-ménage prochainement. L'occasion se présentera donc de tester cet outil démocratique à disposition de la population qui sera sans doute prochainement discuté en commission de la cohésion sociale.

3.2.2 Soirée des aînés

La soirée, qui prend place demain, va battre son record de participation puisque plus de 500 personnes sont inscrites, preuve à la fois que la population senior augmente mais aussi que le travail de communication du service de la cohésion sociale porte ses fruits.

3.2.3 Sorties des aînés

Les huit sorties connaissent aussi un vif succès puisqu'elles toutes ont été remplies en dix jours. Une liste d'attente a été créée et **M. da Silva** viendra en commission sociale avec des propositions d'amélioration du concept.

3.2.4 Chasse aux œufs

La chasse a eu lieu cette année dans le quartier Curé-Desclouds, après Belle-Terre l'année passée. **M. da Silva** souhaite pérenniser la rotation des quartiers pour aller au plus proche des habitants, notamment les plus jeunes.

3.2.5 Jumelage

Il reste encore à trouver quelques hébergeurs et **M. da Silva** remercie les personnes qui ont offert une ou plusieurs places pour cette manifestation qui constitue toujours une belle aventure humaine avec de beaux moments partagés.

La parole est donnée à M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif

3.3.1 Engagements à la police municipale

Les postes votés dans le cadre des délibératifs de décembre sont en phase de conclusion pour la sélection des candidat-e-s. L'effectif devrait être au complet en été.

3.3.2 Contrôle vitesse

Le dernier contrôle portait sur le chemin du Bois-des-Arts, depuis le quartier Curé-Desclouds en direction de la Mairie, une zone limitée à 20km/h. Il a été constaté que 76% des usagers ne respectent pas la limite, et 46% circulent au-dessus de 30km/h. La situation appelle un travail d'accompagnement, particulièrement en raison de la présence de l'école du Bois-des-Arts.

3.3.3 Thônex Nature

M. Kilcher annonce que la manifestation se déroulera la semaine du 29 avril au 3 mai.

4. Rapports des commissions

- **M. G. Saudan, Président de la commission cohésion sociale**

La séance du 27 février 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2023
2. Bilan 2023
3. Perspective 2024
4. Divers

M. Saudan indique que la séance a été tenue en présence de M. da Silva et Mme Dahan pour traiter du bilan 2023 de la cohésion sociale et des perspectives 2024. Il n'y a pas eu de vote.

- **M. G. Saudan et M. X. Ruppen, Présidents des commissions cohésion sociale et écoles, jeunesse, sports**

La séance du 12 mars 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 27 février 2024 et Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023
2. Divers

M. Saudan rapporte que la séance a eu lieu en présence de Mme Dahan et MM. da Silva, Ducrest et Kilcher. Le projet de Maison de l'enfance a été accepté par la commission cohésion sociale par 7 voix pour et par la commission écoles, jeunesse, sports par 6 oui et 1 abstention. Le procès-verbal de la séance du 27 février (cohésion sociale) n'a pas pu être voté car il n'était pas prêt. Celui de la séance du 23 novembre (écoles, jeunesse, sports) a été approuvé par 6 voix pour et 1 abstention.

- **M. A. Nicolet, Président de la commission espaces publics**

La séance du 12 mars 2024, 20h15

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
2. Gestion des déchets des bâtiments communaux
3. Plan d'arborisation
4. Végétalisation av. Adrien-Jeandin
5. Acquisition du Manitou
6. Divers

M. Nicolet indique que le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 a été approuvé par 5 voix pour et 1 abstention. La gestion des déchets des bâtiments communaux a été acceptée à l'unanimité, tout comme le plan d'arborisation, la végétalisation de l'avenue Adrien-Jeandin et l'acquisition du Manitou. Dans les divers, la question d'un lombricompost a été soulevée. La séance a été levée à 22h04.

- **M. P. Calame, Président de la commission finances**

La séance du 14 mars 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2024
2. Présentation du plan quadriennal 2024-2027
3. Divers

M. Calame rapporte que la séance a été tenue en présence des trois Conseillers administratifs et de M. Zeder, Secrétaire général adjoint. Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé par 5 voix pour et 1 abstention. Le point 2 sera abordé plus tard. Concernant le point 3 (plan financier quadriennal), **M. Calame** rappelle que le document, d'une vingtaine de pages, est disponible sur cmnet et comporte de nombreuses données intéressantes pour les commissaires. Il en évoque plusieurs :

- Les recettes supplémentaires et les économies sur les dépenses ont permis de réduire la dette au 1^{er} décembre 2023 de plus de 4 millions de francs pour un nouveau solde à 84 millions.
- Les crédits d'engagements déjà votés et à voter en 2024 se montent à 21 millions. Il ne devrait pas y avoir d'autres crédits à financer en 2024.
- L'estimation de la planification des engagements à voter et à financer se monte à environ 24 millions en 2025, 7 millions en 2026 et 11 millions en 2027.
- Il en résulte une augmentation planifiée de la dette d'environ 2,6 millions pour fin 2027, à 87,7 millions, mais avec un doublement des intérêts de la dette à 1,2 million en raison de taux plus élevés prévisibles lors des prochains renouvellements.
- La planification des charges budgétaires 2027 seraient en augmentation de 15,8 millions par rapport aux comptes 2023, et les revenus de 14,2 millions pour arriver à un équilibre budgétaire atteint avec une prévision d'augmentation du centime additionnel de 2 points en 2027, en précisant que l'ancien plan financier quadriennal prévoyait une augmentation de 3 points dès 2026. Les dernières prévisions sont donc plus optimistes.

- **M. S. Knörr, Président de la commission sécurité publique**

La séance du 5 mars 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2023
2. Nomination et organigramme
3. Rapport annuel 2023
4. Evolution des stratégies
5. Campagne « voisins vigilants »
6. Divers

M. Knörr indique que la séance s'est tenue en présence de M. Kilcher, Conseiller administratif, et de MM. Quinodoz et Chanez de la police municipale. Le procès-verbal a été approuvé par 3 voix pour et 3 abstentions. L'organigramme et les nominations ont été expliqués au point 2, et le rapport annuel 2023 a été détaillé au point 3, tout comme l'évolution des stratégies au point 4 et la campagne « voisins vigilants » au point 5. Ces quatre derniers points n'ont pas fait l'objet de votes. Dans les divers, une inquiétude en rapport avec un tag de taille conséquente a été relevé. En outre, une commissaire a tenu à féliciter la police pour l'excellence de son travail. La séance a été levée à 19h52. **M. Knörr** invite les commissaires à lire les différents documents annexés au procès-verbal de la séance.

- **M. D. Loureiro, Président de la commission urbanisme**

La séance du 30 janvier 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2023
2. Uzuflly, en présence de M. R. Kierchhoff, CEO Uzuflly
3. Divers

La séance du 7 mars 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2024
2. Secteur chemin des Deux-Communes nr. 15 à 30 projet de surélévation
3. En présence du bureau FdMP, Mme Emeline Debackere Gutierrez
4. Réponse à la motion en lien avec l'accompagnement des propriétaires de villa à l'amélioration énergétique de leur bâtiment
5. Divers

M. Loureiro indique que la première séance s'est déroulée en présence du personnel communal, de l'entreprise Uzuflly, ainsi que du bureau d'architectes CLR et de M. Hiltbrand. Le procès-verbal du 19 octobre a été approuvé par 3 voix pour et 2 abstentions. Uzuflly a ensuite donné une présentation de la plateforme accessible à tous thonex.uzuverse.com au point 2. Le projet de PLQ Miribel du point 3 sera abordé plus tard ce soir. En l'absence de divers, la séance a été levée à 20h58.

M. Loureiro rapporte que la séance du 7 mars 2024 s'est tenue en présence de M. Uehlinger, Mme Paresi, M. Oliveira et Mme Debackere Gutierrez du bureau FdMP. Le procès-verbal de la séance du 30 janvier a été approuvé par 1 voix pour et 4 abstentions. Au point 2, le bureau FdMP a présenté une étude de projet visant la surélévation du secteur du chemin des Deux-Communes n°15 à 30. Cette réflexion s'est portée de manière plus étendue jusqu'à l'avenue Tronchet et la route de Jussy. La commission a préavisé favorablement le projet à l'unanimité, exprimant la volonté de continuer la discussion sur la densification de ce quartier. Le point 3 a été suspendu en l'absence des documents que le CA était censé amener et sera donc traité ce soir. Il n'y a pas eu de divers et la séance a été levée à 19h52.

- **M. A. Peyraud, Président de la commission mobilité**

La séance du 7 mars 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2023
2. Présentation du projet de réaménagement du chemin Chantemerle
3. Divers

M. Peyraud ayant repris la présidence de la commission juste avant la dernière séance, il n'a pas réussi à rédiger un rapport pour ce CM et le fera au suivant.

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'875'000.- pour l'acquisition de la parcelle 5659, chemin du Bois-des-Arts 48

La parole est donnée à M. Uehlinger, Maire et Conseiller administratif en charge des finances.

Préambule

M. Uehlinger rappelle que cet objet a déjà été voté dans le cadre d'une somme allouée au CA pour acheter la parcelle lors d'une vente aux enchères. L'avocat consulté a indiqué que la délibération de l'époque était liée à cette vente plutôt qu'à l'acquisition du bien. Lors de la vente aux enchères, il s'est avéré que les prix demandés dépassaient non seulement l'enveloppe accordée au CA mais aussi toutes les autres enchères. La situation a donc fait que les tuteurs sont revenus auprès de la commune avec un prix de CHF 1'700'000.-, soit une somme en-deçà de l'enveloppe. À cela s'ajoute des frais administratifs et émoluments tels que les frais d'enregistrement, ainsi que CHF 75'000.- de frais de nettoyage et d'abattage, une tâche qui sera effectuée avec l'appui de l'OCAN. Le total se monte à CHF 1'875'000.-, une somme que le CM doit « revoter » par rapport à la délibération précédente qui n'a pas abouti à une acquisition.

Discussion

M. Noël prend la parole au nom de l'Alternative, qui soutient la proposition. Il existe sur la parcelle une construction relativement ancienne et **M. Noël** s'enquiert de savoir si une réflexion a été menée sur sa remise en état et éventuelle exploitation.

M. Uehlinger répond qu'il a demandé à l'OCAN de faire un constat de nature forestière sur la parcelle étant donné la végétation laissée à l'abandon pendant plusieurs années. Le résultat de cette investigation est qu'il n'existe pas d'arbre de valeur et l'OCAN ne considère pas la zone comme étant de nature forestière, ce qui permet de développer la zone normalement.

Concernant la petite maison, un début de feu a été maîtrisé il y a quelques mois. Des bâches de sécurité ont été installées pour éviter des infiltrations, et elles sont toujours en place. Il n'y a donc pas eu de travaux de rénovation suite à l'incendie. La conclusion personnelle de M. Uehlinger est que la maison n'est pas salubre pour une quelconque utilisation, qui impliquerait des travaux.

En cas de démolition, il s'agirait de la seule zone de la parcelle qui donnerait des droits à bâtir. Les deux options pour la maison sont donc soit une rénovation, soit une démolition qui donnerait une réserve à bâtir d'intérêt public.

M. Noël rebondit en évoquant le stationnement de véhicules sur la parcelle et demande si des risques de pollution par écoulement d'huiles ont été constatés. Il souhaite aussi savoir quelles sont les perspectives d'utilisation d'intérêt général de cet espace public, et si elles seront débattues en commission.

M. Uehlinger répond que les constats/suspensions de pollution par des véhicules stationnés sur une parcelle sont dénoncés à la police, qui les transmet à une infrastructure cantonale. Thônex l'a déjà fait pour un bus semi-enterré au hameau de Fossard, et la réponse a été qu'il ne polluait pas. **M. Uehlinger** pense donc que pour des véhicules de plus petits gabarits qui ont stationné moins longtemps, le risque de pollution est négligeable. L'ancien propriétaire, ou la commune le cas échéant, devra cependant s'en débarrasser.

Concernant l'utilisation de la parcelle, il faut savoir qu'elle est grevée de nombreuses servitudes croisées qui ont contribué à l'échec de la vente aux enchères. Il existait par exemple un report des droits à bâtir à l'encontre de l'urbanisation du chemin Jules Dufresne. La situation est très compliquée et l'administration a décidé de ne pas investiguer plus loin pour l'instant, sachant que la commune n'est pas propriétaire et que la suite de la démarche déterminera ses actions. Naturellement, le CM participera au projet puisque même une ouverture semi-publique impliquera de faire tomber des barrières et apporter un entretien, soit des frais requérant l'approbation du CM. Il existe donc de fortes chances que cet objet retourne en commission.

M. Stark rebondit sur les remarques de M. Noël en attirant l'attention sur le dernier paragraphe de l'exposé des motifs qui affirme que « l'acquisition de la parcelle permettrait donc de doter ce périmètre d'un espace vert appréciable et cohérent avec notre image directrice issue du Plan directeur communal. De surcroît, cette parcelle se trouve dans une zone où la dérogation à l'article 59, alinéa 4 de la LCI ne serait pas admise, conformément à notre Plan directeur communal ». **M. Stark** conclut que les intentions du CA sont claires, et si le CM est en désaccord avec, la séance de ce soir permettra d'exprimer les différents points de vue. Lui-même pense qu'au vu de l'état de la parcelle et de la maison, il serait plus judicieux de raser et de reconstruire.

La parole est donnée à M. Boux de Casson pour lecture de la délibération.

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'875'000.-
pour l'acquisition de la parcelle 5659, chemin du Bois-des-Arts 48

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ,
- Vu que la commune a exprimé son intérêt d'acquérir la parcelle 5659 de Thônex, d'une surface de 3'751 m², sise au 48, chemin du Bois-Des-Arts, lors d'une vente aux enchères qui s'est déroulée le 23 mars 2023,
- Vu l'autorisation donnée par le Conseil municipal le 14 février 2023, afin de participer à cette vente aux enchères dans la limite d'une offre maximale de 2'500'000,- CHF et l'approbation de cette autorisation par le Conseil d'Etat en date du 7 mars 2023,
- Vu que la vente aux enchères n'a pas abouti en raison d'un prix de réserve largement supérieur à la valeur estimée,
- Vu que par la suite, le vendeur a négocié directement avec le Conseil administratif, parvenant à une proposition alignée avec l'expertise d'un bureau d'architecte mandaté par la commune, pour un prix de CHF 1'700'000.-,
- Vu que la parcelle 5659 de Thônex a été largement dépourvue de droits à bâtir mais qu'elle offre une opportunité de créer un espace vert cohérent avec la vision de développement de la commune issue du plan directeur communal,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique et le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 30 janvier 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

- 1) D'annuler la délibération du 14 février 2023 autorisant le Conseil administratif d'acquérir pour un montant de 2'500'000,-, la parcelle 5659 de la commune de Thônex, d'une surface de 3'751 m², sise au chemin du Bois-Des-Arts 48, dans le cadre d'une vente aux enchère organisée le 23 mars 2023.
- 2) D'ouvrir au Conseil administratif un nouveau crédit d'engagement de CHF 1'875'000,- pour l'acquisition de cette parcelle 5659 de la commune de Thônex afin d'y aménager un parc public.

- 3) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4) D'amortir la dépense de CHF 1'875'000.- au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3420.33 dès l'acquisition de la parcelle en 2024.
- 5) D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 380'000.- pour des aménagements et des travaux à la mairie, au centre de voirie ainsi qu'à la salle Louis-Valencien

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué à la finance.

Préambule

M. Uehlinger explique que cet objet inaugure la nouvelle mouture de fonctionnement où les objets arrivent d'abord au CM avec un degré d'urgence différencié en fonction des points à traiter, avec la possibilité de les renvoyer en commission si le CM l'estime nécessaire.

Le Centre-VL a proposé un amendement dont M. Uehlinger fait la synthèse. L'aménagement des bureaux administratifs dans l'espace de voirie paraît nécessaire et assez urgent pour être voté ce soir. Ensuite, l'adaptation d'une armoire/serveur informatique relativement bruyant du secrétariat général avait été retirée dans l'amendement originel du PDC. **M. Uehlinger** pense qu'étant donné l'engagement d'une collaboratrice à quatre-vingt pourcent dans ces locaux, il serait judicieux de maintenir l'adaptation, budgétée à CHF 6'000.- afin d'offrir un certain confort de travail. Concernant les autres postes tels que la pose de films de sécurité, les aménagements de la cafétaria et des douches, les fournitures, la pose d'écrans d'information ou encore la rénovation de l'ascenseur historique de la Mairie, **M. Uehlinger** estime qu'ils peuvent attendre un CM et être renvoyés en commission entre-temps.

L'installation de la climatisation et les raccordements liés doit, elle, être traitée ce soir. En effet, entre la recommandation de l'OCEN par l'intermédiaire de M. Hodgers d'interdire toute pose de climatisation et celle du Département de la cohésion sociale de M. Apothéloz d'offrir des locaux climatisés pour accueillir des personnes dans le besoin en cas de canicule, la décision a été prise de suivre la deuxième recommandation et une demande d'autorisation d'installation d'une climatisation à la salle Louis-Valencien a été déposée et obtenue. L'approbation du CM est nécessaire afin que la climatisation soit prête pour cet été.

Finalement, la provision pour des travaux de maçonnerie liés à la climatisation a été inscrite par précaution, car il n'est pas encore clair s'ils sont nécessaires. En conclusion, le propos du PDC est de réduire de moitié les divers et imprévus de CHF 20'000.- à CHF 10'000.- étant donné que certains travaux ne sont pas nécessaires, pour un total de CHF 152'000.-. **M. Uehlinger** propose de modifier cette somme à CHF 158'000.- en incluant l'adaptation de l'armoire/serveur susmentionnée.

La parole est ensuite donnée à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame indique que l'objet n'étant pas passé en commission des finances, il n'a pas de rapport à donner sur la question.

Discussion

M. Calame explique qu'initialement, le groupe le Centre-Verts libéraux souhaitait renvoyer l'ensemble du dossier en commission des travaux. Cependant, comme l'a souligné M. le Maire, certains points sont relativement urgents. Après avoir répété l'ensemble des points évoqués dans la synthèse de M. Uehlinger, **M. Calame** revient sur les CHF 6'000.- pour l'adaptation de l'armoire/serveur et pense que son groupe les approuvera. La question de prélever cette somme sur les CHF 10'000.- de divers et imprévus ou d'augmenter la proposition d'amendement à CHF 158'000.- reste ouverte.

Concernant les autres objets, le groupe le Centre-Verts libéraux souhaite qu'ils soient renvoyés en commission pour être ensuite votés à un CM le cas échéant. Il reste de nombreuses questions sur le nouveau bâtiment de la Mairie, effectif depuis deux ans et demi. Par exemple, il existe aujourd'hui deux propositions de modification concernant la climatisation et le réaménagement des douches et de la cafétaria et la question se pose de savoir pourquoi ces éléments n'ont pas été pensés au moment de la conception du bâtiment et s'il existe des défauts de construction, notamment en matière d'acoustique. En outre, le remplacement proposé d'un sanitaire par une douche suscite la question de la planification à moyen terme de ces éléments, il serait dommage de devoir réinstaller des sanitaires dans dix ans si l'augmentation du personnel le requiert. Finalement, la question de la rénovation légère ou lourde de l'ascenseur doit aussi être débattue car certaines pièces de rechange ne seront probablement pas disponibles dans dix années. Il s'agit là du genre de questions à traiter en commission afin de prendre de bonnes décisions avec une vision à moyen terme plutôt que de corriger des besoins au fur et à mesure.

M. Boux de Casson s'enquiert de savoir si les locaux sis à la rue de Genève sont climatisés et si les films de sécurité peuvent aussi protéger de la chaleur, auquel cas leur pose pourrait être considérée urgente.

M. Uehlinger répond que bien que ces locaux soient climatisés, ils sont décentralisés de la Mairie et donc relativement inappropriés. Concernant les films de sécurité, ils constituent un sujet délicat et suscitent une discussion qui est abordée pour de nombreux bâtiments, notamment scolaires. Des retours de parents indiquent qu'un ressenti de chaleur est relevé à l'école Marcelly. L'école de Belle-Terre n'est pas soumise à cette problématique car elle bénéficie d'un système de refroidissement efficient. Les écoles du Bois-des-Arts, d'Adrien-Jeandin et de Pont-Bochet n'ont pas fait l'objet de retours sur ce genre de ressentis. La cheffe du Département de l'instruction publique Mme Perruchi a laissé entendre qu'un plan canicule est en cours d'élaboration et sera proposé avant que la commune mette en discussion les films/filtres. Ces derniers peuvent régler une partie du problème de la chaleur en été, mais sur des périodes relativement courtes étant donné que les écoles ne sont pas utilisées durant une majorité de l'été. Par contre, ils obligent d'allumer les lumières plus tôt en hiver car ils assombrissent les salles et cette tension doit être discutée. De plus, ils ont relativement onéreux et doivent être remplacés après dix ans. Le problème est que les employés de la Mairie n'ont pas deux mois de vacances en été. En outre, la marquise des locaux envisagés ne protège pas du soleil relativement bas en hiver, et les températures peuvent monter à 30 degrés dès février. Les filtres serviraient donc au confort du personnel, mais il s'agit d'une discussion pour laquelle il faudrait venir en commission avec des chiffres et des réflexions sur les objectifs et les moyens de les atteindre. Concernant les sanitaires, l'adaptation aux normes a résulté en un nombre de toilettes important et, in fine, excessif. En parallèle, le changement des modes de transport et le fait qu'une partie du personnel pratique un sport à midi ont mené à la demande de ce dernier de convertir un WC en douche, objet qui pourra aussi être discuté en commission.

M. Knörr corrobore les propos de MM. Boux de Casson et Uehlinger mais se demande combien d'années d'étude un architecte ou un urbaniste doit compléter pour comprendre que les grandes baies vitrées produisent de la chaleur.

M. Loureiro déclare que le groupe Alternative, tout comme le Centre VL, souhaitait initialement renvoyer le sujet en commission étant donné qu'il couvre des éléments assez techniques et très diversifiés. La proposition d'amendement semble cohérente et l'Alternative recommande de la suivre. Cependant, et de manière plus générale, les rénovations sur un bâtiment presque neuf suscite des inquiétudes similaires à celles connues à l'école Marcelly, qui a souffert de surchauffe. L'Alternative craint qu'à l'avenir, il va falloir refaire le point sur les éléments de l'extension de la Mairie à modifier ou à améliorer. **M. Uehlinger** répond que l'école Marcelly est un cas particulier dans la mesure où les stores/battants qui protégeaient de la lumière partaient avec le vent et se retrouvaient sur le toit de l'école car l'aéromètre se déclenchait trop tard. Ces soucis ont effectivement mené à la décision de compléter l'isolation avec des filtres.

M. Uehlinger avance qu'il s'agit là d'un élément, mais la discussion tenue avec Mme Perruchi en a couvert beaucoup d'autres comme les normes de cloisonnement, les normes anti-feu, ou encore les vitraux de classes côté couloir qui ne répondent à aucune norme actuelle. Il existe ainsi toute une liste d'éléments à revoir qu'il va falloir prioriser. Mme Perruchi a notamment évoqué les clapets anti-feu dans les passages de gaines. Le fait est que les bâtiments plus anciens répondaient aux normes de l'époque et la commune n'est pas obligée de les adapter. Il faudra donc procéder à une pesée d'intérêts. **M. Uehlinger** conclut qu'il existe à la fois des raisons d'être rassuré et inquiets, et il reviendra au CM de décider où placer le curseur dans les rénovations/mises aux normes à venir, un sujet qui concerne tous les bâtiments du canton. La réflexion doit donc être portée à large spectre car tout le monde est soumis aux nouvelles normes, qui deviennent de plus en plus restrictives et contraignantes.

M. Stark aborde les coûts de travaux en général et la rénovation de l'ascenseur dans le bâtiment historique de la Mairie en particulier. Compte tenu des travaux déjà effectués, **M. Stark** s'étonne de la somme importante de CHF 75'000.- consacrée à ce poste et demande plus de détails à ce sujet. **M. Uehlinger** pense qu'il faut suivre l'amendement du Centre VL et qu'il est peu utile de débattre des différents éléments puisqu'ils seront discutés en commission. Néanmoins, **M. Uehlinger** rapporte que l'ascenseur n'a pas été traité à l'époque car il n'en avait pas besoin, et il doit aujourd'hui être rénové pour répondre aux normes des prochaines vingt à trente années. Cependant, M. Uehlinger avance qu'il est plus judicieux d'en discuter sereinement en commission plutôt que d'en débattre ce soir, ce qui impliquerait un vote et irait à l'encontre de l'objectif de l'amendement du Centre VL.

M. Stark ne voit pas d'inconvénient à renvoyer l'ensemble des sujets en commission mais demande une suspension de séance de cinq minutes afin que son groupe puisse se concerter. **Le Président** accorde la suspension qui prendra place après les prises de parole de MM. Piguët et Loureiro.

M. Piguët se réjouit que M. Uehlinger préconise le renvoi en commission car la rénovation de la Mairie a déjà été devisée à 10 millions de francs. En plus de la rallonge de 3 millions demandée subséquemment, les sommes en jeu sont élevées.

M. Loureiro remercie M. Uehlinger pour sa réponse sur les mises aux normes, mais avance qu'il n'évoquait pas forcément ce sujet. Par exemple, à l'école Marcelly, un crédit a été voté pour installer des kitchenettes, un défaut de fabrication plutôt qu'une mise aux normes. Les réflexions sont donc à porter aussi sur la conception, et **M. Loureiro** se réjouit de pouvoir en discuter en commission tant et si bien que le sujet y est renvoyé.

Le Président suspend la séance, qui est reprise après cinq minutes.

M. Loureiro suggère au nom du groupe Alternative d'ajouter les CHF 6'000.- de l'armoire/serveur à l'amendement comme M. Uehlinger l'a proposé.

M. Nicolet revient sur l'ascenseur et souhaite clarifier le fait que l'Alternative avait refusé de faire des frais dessus en argumentant qu'il sera traité plus tard.

M. Calame déclare au nom du Centre VL que l'amendement sera adapté à CHF 158'000.- pour intégrer l'armoire, ce qui semble faire l'unanimité autour de la table.

En l'absence d'autres prises de parole, **le Président** donne la parole à M. Calame pour qu'il donne les détails de l'amendement du Centre VL. **M. Calame** indique que l'idée est de ramener le montant total à CHF 158'000.-, de modifier le titre en supprimant les travaux à la Mairie étant donné qu'il n'y en a plus, de supprimer les trois « attendus » concernant les travaux de la Mairie, le bilan acoustique et l'ascenseur, d'adapter le montant évalué des coûts annuels à CHF 36'700.- (ce qui correspond à la diminution des amortissements des montants qui ne seraient pas votés). La délibération en elle-même serait amendée au point 1 avec un nouveau montant de CHF 158'000.-. Les rubriques concernant la pose de films, l'amélioration phonique de la cafétaria, l'installation d'écrans d'information et la rénovation et amélioration de l'ascenseur seraient supprimées. Finalement, le montant au point 3 serait aussi corrigé à CHF 158'000.-.

Le Président soumet l'amendement au vote.

➤ **Par 25 voix pour, soit à l'unanimité, l'amendement du Centre VL est accepté.**

M. Calame propose de voter le renvoi en commission des travaux des autres sujets afin qu'ils soient traités plutôt que simplement annulés par l'amendement.

➤ **Par 25 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de renvoyer en commission des travaux les points retirés par l'amendement.**

Le Président soumet ensuite le vote sur le point 6 tel qu'amendé.

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 158'000.-
pour des aménagements et des travaux à la mairie,
au centre de voirie ainsi qu'à la salle Louis-Valencien

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les nouveaux engagements prévus dans l'administration communale,

- Vu la croissance du nombre de collaborateurs dans divers services et la volonté des autorités de garantir une utilisation optimale de l'espace disponible, sans sacrifier le confort ou la productivité,
- Vu la nécessité d'aménager de nouveaux espaces de travail, notamment la transformation d'un ancien atelier en espace de bureau,
- Vu les besoins d'agencement optimisés et modulables nécessaires afin de permettre une utilisation plus durable des ressources,
- Vu la nécessité de rénover l'ascenseur de la Mairie qui date du début des années 1980,
- Vu le plan canicule du canton de Genève, deux salles du bâtiment Louis-Valencien d'environ 95 m² chacune seront climatisées afin de garantir aux habitants de la Ville de Thônex des espaces de confort pendant des périodes de fortes canicules,
- Vu les coûts annuels induits par cette demande de crédit qui ont été évalués à CHF 58'900.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, le coût des travaux et les charges de financement de l'emprunt ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 158'000.- pour financer :
 - la réalisation des travaux d'aménagement de bureaux dans la Mairie et dans le centre de voirie ;
 - l'équipement mobilier nécessaire pour optimiser les espaces de travail à disposition ;
 - la rénovation de l'ascenseur de la Mairie datant du début des années 1980 ;
 - la climatisation de deux salles du bâtiment Louis-Valencien pour répondre au plan canicule de canton de Genève
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir la dépense de CHF 158'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330 dès la fin des travaux qui sont estimés à 2025.

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 115'000.- pour l'établissement d'un nouveau plan localisé de quartier (PLQ) dans le secteur du chemin Miribel

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué à l'urbanisme.

Préambule

M. Uehlinger indique que cet objet a déjà été traité quatre fois en commission d'urbanisme pour discuter du concept et du choix des modules pour arriver à la forme plus ou moins définitive décrite dans la première page de l'exposé des motifs. Le processus participatif se poursuivra pour pouvoir adopter une nouvelle image de PLQ, devisée à CHF 115'000.-.

La parole est ensuite donnée à M. Loureiro, président de la commission urbanisme.

M. Loureiro rapporte que la commission de l'urbanisme du 7 mars a approuvé ce projet à l'unanimité.

Discussion

M. Calame signale que le groupe le Centre VL a laissé la liberté de vote à l'ensemble de ses membres. En effet, une partie des membres préférant poursuivre ce projet et avaliser ce changement étant donné que le PLQ actuel est de mauvaise qualité à leurs yeux. Une autre partie du groupe estime que vu qu'il n'existe pas d'urgence à urbaniser le quartier et que le CA a toujours avancé que la commune n'y ferait rien avant 10 à 15 ans, il valait mieux voir les détails du PLQ à plus longue échéance étant donné que la situation pourrait changer et d'autres idées pourraient émerger dans les années à venir.

M. Loureiro donne lecture d'une déclaration au nom de l'Alternative.

L'Alternative tient à remercier le travail de la Mairie ainsi que du mandataire en charge de ce projet. Ce projet qui, selon nous, répond complètement aux enjeux et aux besoins actuels, une certaine densité et une attention à l'impact environnemental.

Après avoir été le sujet de multiples discussions en commission urbanisme, les remarques des commissaires ont été prises en compte pour arriver à une solution qui est viable et nettement plus qualitative que l'ancien PLQ en vigueur.

Ce projet de PLQ, qui arrive à obtenir une certaine densité avec un impact au sol limité, s'articule sur une forme pléiée qui prend en compte la présence des arbres existants en limitant l'impact environnemental. Une partie en pleine terre est prévue afin d'y créer un espace naturel commun, l'application de ces valeurs écologiques et sociales, comme vous le doutez bien, sont chères au groupe de l'Alternative. Nous nous réjouissons de voir ce projet de PLQ avancer et remercions toutes les personnes qui ont travaillé, travaillent et travailleront dessus.

Le Président donne la parole à M. Stark pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 115'000.-
pour l'établissement d'un nouveau plan localisé
de quartier (PLQ) dans le secteur du chemin Miribel

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que l'image du plan localisé de quartier (PLQ) du secteur du chemin de Miribel adopté en 2012, ne correspond plus à la tendance actuelle en matière de développement urbain,
- Vu le crédit d'étude de projets de CHF 58'000,- voté le 21 juin 2022 ,
- Vu les différentes variantes étudiées par la commission urbanisme, développement durable et agenda 21,
- Vu les démarches administratives nécessaires afin de faire abroger le PLQ existant en faveur d'un nouveau qu'il reste à établir,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique et le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 30 janvier 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 115'000.- pour la réalisation des démarches administratives nécessaires qui mèneront à l'abrogation du PLQ actuellement en force dans le secteur du chemin de Miribel afin de le remplacer par un nouveau PLQ qui sera établi en conformité avec l'environnement bâti et la tendance actuelle en matière de développement urbain.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 115'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 790.332 dès la fin de la réalisation des plans du nouveau PLQ qui est estimée à 2026.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour la réalisation de la Maison de l'Enfance située au 9A, avenue Tronchet

Le Président donne la parole à MM. da Silva et Kilcher, Conseiller administratif délégué au social et Conseiller administratif délégué aux écoles.

Préambule

M. Kilcher indique que ce sujet est passé en commission de la cohésion sociale et en commission des écoles, ainsi qu'en commission des finances. En résumé, la constatation s'est imposée au CA que le rôle joué par la maison du Conservatoire/maison Marcelly est crucial en termes d'aménagement dans une zone publique et administrative. Il est aussi crucial parce que la maison couvre un lieu d'activités pour les jeunes de la commune. Or, le Conservatoire, qui connaît une croissance de la demande pour des cours de musique n'est pas un acteur aussi impliqué dans la vie associative et l'espace public que d'autres acteurs. En outre, le Conservatoire souhaite développer son activité dans d'autres locaux disposant de plus de salles. L'addition de ces considérants a amené le CA à réfléchir à l'affectation de la maison du Conservatoire. La proposition du CA, approuvée en commissions, a donc été de convertir la maison en Maison de l'Enfance, qui serait un lieu adapté pour répondre au souhait d'institutionnaliser l'activité de la ludothèque (bibliothèque/médiathèque) autour des écoles.

Or, il est connu que l'école Marcelly est la seule de la commune qui ne dispose pas d'un tel lieu à proximité. En outre, l'objectif est aussi d'y associer une activité liée à l'écoute, l'appui et le soutien aux parents et responsables de familles qui gravitent dans cette zone, centre névralgique de la nouvelle ville de Thônex. La demande du CA concerne les réaménagements structurels sur les deux maisons, puisque le Conservatoire déménagerait à la villa Miribel. Les éléments du point 8 concerne les murs, ceux du point 9 concerne l'activité. Les deux sujets étant intimement liés, **M. Kilcher** propose de les discuter ensemble. **Le Président** prend note de la demande et passe la parole à M. da Silva.

M. da Silva corrobore les propos de M. Kilcher sur le regroupement des sujets et propose d'aller plus en détail sur les CHF 24'000.- demandés au CM pour développer des activités en lien avec l'espace de logopédie ou diverses activités d'encadrement. L'idée est de faire de la future Maison de l'Enfance un lieu central dédié à la jeunesse et de rapatrier en ses murs un certain nombre de prestations aujourd'hui disséminées sur le territoire et donc moins visibles, voire d'augmenter la portée et la régularité de ces prestations par le biais de nouveaux espaces dédiés. Le positionnement de la villa est extrêmement intéressant puisqu'il s'agit d'un périmètre que les pouvoirs publics souhaitent investir plus fortement avec des acteurs qui soient actifs, présents et qui ont un impact sur l'espace qu'ils occupent, plutôt qu'avec des acteurs plus passifs comme le Conservatoire. Le CA veut doter ce lieu d'un potentiel qui permet d'occuper positivement l'espace et d'offrir un relai pour d'autres activités souhaitées dans ce quartier difficile, qui manque de prise d'ancrage pour les acteurs publics, communaux ou autres. La proximité avec des zones que la commune souhaite occuper est excellente. Le projet s'inscrit aussi dans la dynamique de collaboration des services communaux et de la Fondation de la jeunesse et permet surtout le déploiement d'une vraie politique de la jeunesse ambitieuse, qui ne passe pas seulement par du bâti mais aussi par des activités, de la mobilisation, du soutien et des actions d'encadrement aussi pour les plus fragiles, qu'il s'agisse des jeunes ou des familles/parents parfois dépassés et tout autant victimes que d'autres parties prenantes dans certaines histoires entendues ces derniers mois. Il s'agit effectivement de doter cette politique publique d'un lieu assez précurseur sur le principe dans le canton. Le nom peut être trompeur, mais cette Maison de l'Enfance n'aurait rien à voir avec celle des HUG. Il s'agit d'un projet presque pilote, qui semble faire des émules ailleurs lorsqu'il est discuté avec des homologues d'autres communes.

Le Président fait un tour de table rapide pour confirmer que le CM est d'accord de jumeler la discussion sur les points 8 et 9, tout en les votant séparément.

La parole est ensuite donnée à M. Saudan, président de la commission sociale.

M. Saudan indique qu'il a déjà donné le résultat des votes de la commission réunie du 12 mars 2024 dans son rapport de commission.

La parole est ensuite donnée à M. Calame, président de la commission des finances

M. Calame indique que la commission des finances a traité le sujet en un vote et approuvé à l'unanimité autant le principe de l'investissement de CHF 120'000.- qui sera financé par une réserve financière mise aux comptes 2023 liée à des financements du FIDU que les CHF 24'000.- de frais de fonctionnement pour le complément budgétaire.

Discussion

M. Camuglia donne lecture d'une prise de position de l'Alternative.

Le 12 mars 2024 s'est tenue la commission réunie école et jeunesse et cohésion sociale.

Petit rappel du règlement du Conseil municipal de Thônex :

TITRE VIII, commissions, article 72 convocation, 2^{ème} chapitre :

Le Conseil administratif, respectivement l'administration, remet aux commissaires les documents, même provisoires, nécessaires à la préparation de la séance, au plus tard trois jours à l'avance.

Nous demandons le respect de cet article afin de pouvoir avoir des commissions plus sereines et constructives.

Malgré cela, l'Alternative soutiendra la création de la Maison de l'Enfance.

M. Saudan donne lecture d'une déclaration du Centre VL sur les points 8 et 9.

Ce soir nous est proposé un crédit pour la réalisation de la Maison de l'Enfance et également un crédit pour les activités d'encadrement (points 8 et 9 de l'ordre du jour).

Pourquoi une Maison de l'Enfance, pourquoi à cet endroit ?

La création de la Maison de l'Enfance est bienvenue pour couvrir complètement les besoins des enfants entre 1 et 12 ans. Son objectif est de renforcer le soutien à la parentalité en offrant un espace parents-enfants et un espace de logopédie. Elle permet aussi d'élargir l'offre périscolaire avec la médiathèque. Le tout sera organisé en partenariat avec la Fondation de la Jeunesse de Thônex.

L'objectif est également de soutenir l'accessibilité des familles vulnérables de Thônex.

La villa du Conservatoire a été choisie pour accueillir la Maison de l'Enfance afin de renforcer l'occupation du périmètre de Marcelly, en plein cœur de Thônex, en proie à des incivilités et à des nuisances. Cela permettra également une meilleure occupation de la villa.

Pour ces diverses raisons, le groupe Le Centre-VL votera ces crédits et vous encourage à en faire de même.

Mme Moro donne lecture d'une déclaration au nom du PLR sur les points 8 et 9.

Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR soutient l'idée générale d'avoir une Maison de l'Enfance sur la commune. Il s'agit d'un joli projet et nous avons bien compris qu'il y avait des impératifs temps liés aux travaux à effectuer pour pouvoir utiliser les villas Miribel et Marcelly à l'automne 2024.

Le crédit d'engagement de CHF 120'000.- correspondant aux travaux et à l'aménagement mobilier des locaux, qui ont été présentés et discutés en commission, le groupe PLR soutiendra le vote de ce crédit.

S'agissant du point 9, comme nous l'avons dit précédemment et en commission, le groupe PLR soutient le principe de la Maison de l'Enfance qui est un très joli projet. Cela étant, puisque c'est un joli projet, un projet ambitieux et un projet avec une symbolique toute particulière, nous souhaitons y apporter une attention particulière pour s'assurer qu'il soit extrêmement bien préparé, bien mené et inauguré avec des prestations qualitatives.

Le montant de CHF 24'000.- n'a pas été présenté en commission avec la présentation du projet. Nous comprenons toutefois qu'il s'agit d'une pondération de subventions à des tiers estimées à CHF 66'000.- sur l'année. Or, le fonctionnement de la Maison de l'Enfance ne durera qu'un mois et quelques jours puisque l'inauguration de celle-ci est prévue pour le 20 novembre 2024.

En commission, les Conseillers administratifs ont reconnu que le projet d'activités n'était qu'une esquisse à ce stade, que la priorité concernait l'aménagement des infrastructures et qu'ils s'engageaient à revenir vers les commissaires d'ici au prochain Conseil municipal ou celui d'après. La Maison de l'enfance étant une collaboration entre la Commune et la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, les budgets doivent également être répartis selon les activités, ce qui ne ressort pas de la présentation aujourd'hui.

Sans le remettre en question, il nous semble donc qu'il est prématuré de voter ce budget supplémentaire. Nous soulignons une nouvelle fois que le groupe PLR soutient sans réserve les projets liés à l'enfance et aux jeunes de la commune mais pour cette raison, et parce qu'il nous reste du temps avant le 20 novembre 2024, nous insistons pour que le projet soit particulièrement bien étudié.

Nous sollicitons dès lors que cette demande soit renvoyée en commissions réunies écoles, jeunesse et sport et cohésion sociale pour qu'elle soit traitée de façon complète, avec les détails promis par le Conseil administratif, et que la Maison de l'Enfance propose des prestations à la hauteur des attentes.

M. Calame réagit à chaud à la proposition du PLR de renvoyer le point 9 en commission. Lors de la séance des commissions réunies, le Conseil administratif s'était effectivement engagé à revenir pour éclaircir le flou sur les activités, principe sur lequel l'unanimité des commissions était d'accord. Le Centre VL ne s'opposera pas au renvoi en commission, le contenu du projet doit être discuté. **M. Calame** tient néanmoins à rassurer Mme Moro que les CHF 24'000.- ne concerne que les crédits de la commune, le crédit pour la médiathèque ayant déjà été voté au budget 2024. **Mme Moro** rassure à son tour M. Calame en affirmant qu'elle sait que la médiathèque était prévue dans le budget de la FJT mais d'autres activités dépendent potentiellement en partie de la FJT et en partie de la commune. L'idée générale est de présenter les activités et de clarifier ces points, de nouveau sans les remettre en question, ni le montant en tant que tel.

La parole n'étant plus demandée, la parole est donnée à M. Boux de Casson pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.-
pour la réalisation de la Maison de l'Enfance

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la volonté des autorités communales de répondre à plusieurs besoins identifiés sur le territoire de la Ville de Thônex,
- Vu l'opportunité d'ouvrir une Maison de l'Enfance qui réunira plusieurs axes tels que le développement du pôle périscolaire de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (FJT), l'ouverture d'une médiathèque et d'ateliers créatifs,

- Attendu que l'emplacement prévu pour réaliser cette Maison de l'Enfance se situe au 9A avenue Tronchet sur la parcelle 3858 de la commune de Thônex, au cœur de la commune dans un secteur presque exclusivement dévolu aux activités publiques,
- Attendu que la villa située au 9A avenue Tronchet, également appelée « Villa Marcelly » est actuellement mise à disposition du Conservatoire populaire de Musique et qu'il convient de déplacer cette structure au 4, chemin de Miribel sur la parcelle 3095 de la commune de Thônex,
- Attendu qu'il convient de réaménager tant la villa Marcelly que celle située au 4, chemin de Miribel pour pouvoir accueillir la Maison de l'Enfance, respectivement le Conservatoire populaire de Musique,
- Attendu que les travaux et aménagements nécessaires à ce projet sont pour la Villa Marcelly une réunification des pièces en trois grandes salles polyvalentes et pour la villa sise au 4, chemin de Miribel, l'isolation des pièces et la création d'espaces

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 120'000,- destiné à réorganiser et réaménager les locaux de :
 - La villa Marcelly sise sur la parcelle 3858 de la commune de Thônex située au 9A avenue Tronchet, actuellement occupé par le Conservatoire populaire de Musique et ;
 - La villa Miribel sise sur la parcelle 3095 de la commune de Thônex située au 4, chemin de Miribel qui accueillerait dans le futur les activités organisées par le Conservatoire populaire de Musique,

afin de créer dans la villa Marcelly un nouveau lieu d'accueil innovant destiné à accueillir les enfants de 0 à 12 ans, les familles et les habitants, de développer l'offre périscolaire et d'assurer une présence institutionnelle au cœur de la commune de Thônex, dans un site à proximité immédiate d'équipements publics déjà existants tels qu'un jardin d'enfants, une crèche communale, d'un groupe scolaire et de plusieurs parcs publics.

- 2 De prendre acte que les parcelles 3858 et 3095 de la commune de Thônex sont affectées exclusivement à des activités publiques.
 - 3 De prendre acte qu'un montant de CHF 120'000.- sera prélevé sur les contributions forfaitaires du FIDU.
 - 4 De comptabiliser les dépenses de CHF 120'000.- et les recettes de CHF 120'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 - 5 De prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement étant donné que le solde à amortir est estimé à CHF 0.-.
9. **Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 24'000.- pour financer les activités d'encadrement organisées dans la nouvelle Maison de l'Enfance**

Le Président donne la parole à M. da Silva Conseiller administratif délégué au social.

M. da Silva mentionne que les CHF 24'000.- ont été discutés en commission conjointe et en finances puisqu'il s'agissait d'une seule délibération qui regroupait les deux montants, qui couvrirait notamment le déploiement d'activités de l'espace logopédie et de la Villa YoYo. Le CA soutient cependant le renvoi en commission d'autant plus que la date de la prochaine commission conjointe a été arrêtée au 23 avril, ce qui permettra au CA de venir avec des précisions supplémentaires et d'envisager un nouveau passage au CM avant l'été, ce qui permettra le déploiement des prestations avant le deuxième semestre.

Le Président soumet au vote le renvoi en commission du point 9.

➤ **Par 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le renvoi en commission du point 9 est accepté.**

10. **Projet de résolution relatif à la réalisation d'une nouvelle crèche par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex dans la 2^{ème} étape de Belle Terre**

Le Président donne la parole aux auteurs de la résolution : M. Wünsche, Mme Raïola et M. Knörr, Conseillère municipale et Conseillers municipaux.

M. Wünsche donne lecture du projet de résolution.

La Ville de Thônex a connu un accroissement très important et continu de sa population qui est passée de 14'057 en 2014, à 14'243 en 2019 puis de 14'957 en 2021 à 16'718 habitants au 31 décembre 2023, avec l'arrivée de nombreuses familles notamment dans le quartier de Belle-Terre.

À ce jour, la Fondation en faveur de la jeunesse exploite 2 espaces de vie infantine (EVE, aussi dénommé crèche ou structure à prestations élargies) comptant 136 places, une crèche à temps partiel de 25 places (matin) et un jardin d'enfants de 25 places (après-midi). Elle accueille plus de 200 enfants au total.

Le dernier établissement ouvert par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex date de 2020. L'Espace de vie infantine (EVE) Clair-Val a remplacé l'EVE Chapelly qui était vétuste et n'a permis d'offrir que 18 places supplémentaires pour porter l'offre de places en structure à prestations élargies.

Le taux d'offre de places d'accueil préscolaire en structure d'accueil à prestations élargies subventionnées par la commune était de 23,4 % en 2021. En 2022, il n'était plus que de 18,6 %, étant précisé qu'en raison de l'accroissement fort de la population en 2023 ce taux est sans aucun doute à ce jour encore plus bas, les chiffres 2023 n'étant pas encore disponibles.

Le taux d'offre de places d'accueil préscolaire en structure d'accueil à prestations restreintes subventionnées par la Commune était de 4,3 % en 2021. En 2022, il n'était plus que de 3,4 %. Là encore, ce taux risque d'être plus bas en 2023.

Le taux d'offre moyen pour les places d'accueil en structures élargies subventionnées par les communes est sur le canton de 31,9 %, alors que celui pour les structures à prestations restreintes est de 7,8%.

Suivant la recommandation de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), le Conseil d'Etat a fixé ce jour à 44% le taux d'offre d'accueil préscolaire à atteindre à l'horizon 2029, soit un taux bien loin de celui de Thônex.

L'acquisition de 10 places d'accueil dans la crèche privée ouverte par Bubbles à Belle-Terre dont le coût par place est supérieur au coût de la place d'accueil de l'EVE Marcelly - qui accueille un nombre d'enfants avec une organisation des espaces optimale - n'a pas permis de combler l'important déficit de places sur la Commune de Thônex.

Il est à préciser que l'EVE Marcelly bénéficie d'un taux d'encadrement optimisé grâce au projet réalisé dans des locaux (propriété de la commune) dimensionnés et conçus en étroite collaboration avec la Fondation en faveur de la jeunesse dès l'élaboration de l'avant-projet, ce qui n'est pas le cas de l'EVE Clair-Val qui a été aménagé dans des locaux en rez-de-chaussée qui n'étaient initialement pas prévus pour une telle affectation.

En 2023, pour la rentrée 2023-2024, le nombre d'enfants qui n'ont pas pu être accueillis par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex est important puisqu'elle a reçu 257 demandes d'inscription soit 30 de plus qu'en 2022 et que seules 71 places étaient disponibles vu les poursuites d'accueil d'enfants fréquentant déjà les structures d'accueil de Thônex. Les 10 places en crèche privée n'ont donc de loin pas permis de couvrir le grave déficit de places.

Même si la commune a mis en place d'autres solutions d'accueil grâce aux accueillantes familiales de jour accompagnées par l'association Koala - qui a vu le nombre de places occupées par des enfants de Thônex passer de 12 EPT (enfants plein temps) en 2020 à 23,5 en 2023 et qu'un accroissement à 30,5 EPT est prévu au budget 2024 - cela ne va pas combler ce déficit de places d'accueil.

Le PLQ Belle-Terre, étape 2 - qui arrive en fin d'enquête technique, devrait faire l'objet d'une mise en enquête public dans le courant de l'année 2024 - est une opportunité à saisir pour offrir de nouvelles places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire.

Il faut savoir qu'une crèche n'est pas définie comme un équipement public dans le libellé d'un plan localisé de quartier et doit être réalisée dans des locaux affectés à un usage commercial.

Dans la mesure où la commune dispose de 20% des droits à bâtir dans le périmètre de la pièce urbaine A3, soit une surface brute de plancher de l'ordre de 7'000 à 8'000 m² dont 10% sont des surfaces d'activités, ce sont donc 700 à 800 m² qui pourraient être affectés à la réalisation d'une crèche par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, y compris les locaux administratifs et techniques.

Pour réussir un projet de crèche avec un nombre de places optimum au niveau des espaces utilisés en lien avec les taux d'encadrement exigés par la législation cantonale et le SASAJ, il est indispensable que les locaux soient conçus dès l'avant-projet pour la réalisation d'une crèche.

La Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex est prête à participer activement à l'élaboration d'un nouveau projet de crèche avec un personnel compétent et disposant d'une expertise qu'elle souhaite mettre au service la commune et de la population de Thônex, avec un équipement

pour la petite enfance qui viendrait compléter l'offre en faveur de l'enfance dans le quartier de Belle-Terre. Grâce à sa direction et son organisation administrative, la FJT devrait avoir la capacité d'établir un cahier des charges pour le mandataire qui sera choisi pour la construction en créant une nouvelle structure avec des coûts comparables voire inférieurs à une structure d'accueil privée, avec des conditions pour le personnel conformes à la convention collective de travail intercommunale du personnel des structures d'accueil genevoises de la petite enfance. Il faut se rappeler que c'est actuellement un vrai défi pour trouver du personnel formé de qualité, vu la pénurie d'éducatrices de la petite enfance à Genève, qui oblige notamment les crèches privées soumises aux usages à se tourner vers l'extérieur du canton et en France voisine.

Invite

Les auteurs de la résolution invitent le Conseil municipal à transmettre un message fort au Conseil administratif afin qu'une crèche de 60 à 70 places (nombre optimum) soit réalisée dans les locaux commerciaux de la Ville de Thônex à Belle-Terre dans la 2ème étape.

Ils invitent aussi le Conseil municipal à demander au Conseil administratif de rechercher tout autre opportunité supplémentaire dans d'autres projets pour accueillir d'autres structures d'accueil à prestations élargies communales, ainsi que de prendre contact avec le Conseil d'État afin de les enjoindre à établir une stratégie à long terme en vue de remédier à la pénurie de personnel qualifié dans ce domaine d'activité à Genève.

Mme Alimi donne lecture de son intervention écrite.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Je suis agréablement surprise et fière de voir que mon projet de motion dont l'objectif est d'augmenter les places d'accueil pour la petite enfance à Thônex que j'ai déposé il y a 3 mois, est repris par le PLR en déposant une résolution avec des motifs similaires. Pour mémoire, avant le dépôt de ma motion, j'avais sollicité au préalable tous les partis, et notamment le PLR et l'UDC sans jamais recevoir de nouvelles de leur part malgré une deuxième relance au PLR. Et, lors de la séance du CM il y a trois mois, séance où je dépose cette motion avec le Centre, le PLR dépose un amendement qui demande de prévoir une crèche en étape 2 et qui ne modifie pas l'intention des invites et ajoute une précision qui selon moi était déjà intégrée dans la motion, mais ma foi, pourquoi pas ?

Dans ma motion, je demandais, et, je demande toujours une réflexion globale. Que signifie une réflexion globale? Il s'agit notamment de déterminer la capacité financière et la temporalité à la réalisation d'une crèche publique et qui aurait déterminé par la même occasion sa taille. Pourquoi max 70 places.

Sur quel critère on se base ? Pourquoi pas moins ou pourquoi pas plus ? Comment le 1er signataire de cette résolution peut dès maintenant se déterminer sur une taille maximum sans une étude préalable sérieuse ?

Par ailleurs, et pour cette résolution, je regrette de ne pas avoir été sollicitée. J'ai appris son existence lors de la réception de l'ordre du jour. C'est bien dommage car j'aurai pu vous amener une plus-value sachant que pour me documenter, autant pour le dépôt de la motion auprès de Thônex il y a trois mois, que du futur dépôt d'un projet de loi et d'une motion au Grand Conseil en ma qualité de députée, j'ai rencontré l'ACG, le SASAJ et discuté longuement au téléphone avec l'observatoire cantonal de la petite enfance. C'est dire que je connais bien ce sujet.

Je constate avec entière satisfaction que ma motion a réveillé beaucoup de personnes parmi vous. J'en suis ravie. En tant que maman, et, ayant subi moi-même les problématiques du manque de places d'accueil, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et je me battrais pour cela. Je trouve dommage de ne pas avoir attendu une réponse à ma motion. Toutefois, étant une femme orientée « projet » et pragmatique sans étiquette partisane, origine de beaucoup de blocage aujourd'hui, je soutiendrai ce projet, superfétatoire certes, dans un but de soutenir la population thônésienne, responsabilité que le peuple thônésien m'a confiée.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, lorsqu'on est élu, on promet au citoyen d'unir nos forces, pour le bien de la population plutôt que d'œuvrer pour la gloriole en vue des élections municipales 2025. En enfonçant une porte ouverte, c'est le processus de réflexion indispensable à la création de places d'accueil de la petite enfance qui est ralenti. Prenez-en bonne note Monsieur le premier signataire.

S'agissant de la deuxième partie de la deuxième invite, (je ne parle pas de la 1ère partie qui reprend en tout point l'invite de ma motion), là encore vous allez demander une information qui existe et qui est accessible à tout le public. Je fais référence à la feuille de route de Mme Anne Hiltpold, conseillère d'État et PLR par ailleurs.

Et pour ceux qui sont intéressés, je vous renvoie à la page 34, 35 et 36 de la feuille de route de Mme Hiltpold qui répond de manière très détaillée sur la question des formations pour les éducateurs sociaux professionnels notamment et voire au-delà de la question posée par M. Wünsche.

Vous comprendrez Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, que je suis très ennuyée. C'est pourquoi je propose de supprimer la deuxième partie de la deuxième invite qui est également superfétatoire et qui va demander à la Conseillère d'État une réponse déjà disponible.

En effet, je peux accepter des invites répétées pour lesquelles j'adhère, pour preuve j'en suis la première auteure mais enjoindre au CE des informations déjà existantes, ou plutôt lui enjoindre à établir une stratégie ne me semble pas très sérieux. Ou bien trouver une formulation plus adéquate ou plus précise ? J'ouvre la discussion.

M. Ventouras déclare que l'Alternative propose un amendement au projet relatif à la réalisation d'une nouvelle crèche par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex dans la deuxième étape de Belle-Terre. Effectivement, le groupe salue l'intention général de ce projet qui va dans la bonne direction. Cependant, il a une suggestion importante à proposer concernant le projet de réalisation de cette nouvelle crèche et rejoint d'ailleurs Mme Alimi sur certains points. L'Alternative dépose donc un amendement à cette motion car il semble dommage de faire une demande de seulement 60 à 70 places alors que la commune est en important sous-effectif de places d'accueil de la petite enfance. Si l'on prend d'autres exemples de réalisation de crèches dans le canton, il existe un projet à Bernex, dans le développement du quartier de la goutte St-Mathieu, quartier plus petit que Belle-Terre qui va mettre à disposition une crèche de plus de 90 places. De plus, un nombre plus important de places permet aussi de rationaliser et d'optimiser les coûts d'investissement. En l'état, l'Alternative demande de passer de 90 à 100 places plutôt que de se limiter de 60 à 70 places tel que proposé dans la motion. C'est pourquoi l'Alternative dépose l'amendement qui invite le CA de permettre à la FJT de prendre part à l'élaboration du projet de la structure d'accueil dès l'élaboration de l'avant-projet, afin de définir les locaux nécessaires pour une exploitation optimale, tant pour une crèche de l'ordre de 90 à 100 places que pour des locaux administratifs et techniques indispensables à son exploitation.

M. Wünsche répond à M. Ventouras en avançant que le nombre de places n'est pas définitivement acté. Il faut savoir que 60 à 70 places sont projetées comme nombre optimum, mais il aurait été possible d'inscrire 250 places. Cependant, **M. Wünsche** pense que ni M. Ventouras ni lui-même serait d'accord sur l'augmentation de subvention subséquente. Concernant le nombre optimum, **M. Wünsche** enjoint M. Ventouras à se tourner vers le représentant de son groupe au sein de la FJT, qui a connaissance de tout le travail effectué en amont. **M. Wünsche** affirme aussi que Mme Alimi, en se présentant au sein du groupe PLR puis en choisissant sciemment de le quitter, n'a pas pu bénéficier de pouvoir avoir une place de représentante potentielle à la FJT et être en mesure de savoir tout le travail effectué depuis de nombreuses années, bien avant son projet de résolution. **M. Wünsche** n'a rien contre sa motion, le PLR l'a amendée afin d'ancrer fermement la volonté d'ouvrir une structure à Belle-Terre et ne remet rien d'autre en cause.

Mme Alimi réplique qu'elle a formulé une question écrite à l'époque, dont la réponse ne l'avait pas laissée satisfaite. Elle a ensuite discuté longuement avec le directeur de la FJT.

M. Peyraud précise que le groupe Centre VL a toujours soutenu la petite enfance et l'aide aux familles, aussi hors des périodes électorales contrairement à d'autres groupes. Il se réjouit de voir le PLR rejoindre cet engagement et espère qu'il durera après le 1^{er} avril 2025, c'est pourquoi que le Centre VL est cohérent puisqu'il a signé et soutient les deux motions.

M. Boux de Casson attire l'attention sur la rubrique du budget 545.3.330 pour montrer qu'une étude a déjà été votée en 2014 pour une crèche dans la deuxième étape de Belle-Terre. Le groupe PLR renforce donc ce qui a été voté et demandé par le groupe PLR.

Mme Mancini souhaite répondre à M. Peyraud au nom du groupe PLR en affirmant que son groupe est relativement impliqué au niveau de la jeunesse et des intérêts des citoyens de Thônex. La plupart des membres sont d'ailleurs parents et savent à quel point il est important d'avoir une solution de garde. Il s'agit donc bien d'un sujet qui leur tient à cœur et non d'une opération populiste préélectorale.

M. Knörr précise que l'UDC n'a pas promis d'apporter ses forces à la gauche lors de son élection, même si parfois des alliances ont été créées sur des points spécifiques. Pour ce qui est des autorités cantonales, rien n'est superfétatoire. Il faut répéter sans cesse, leur demander de signer et de répondre. D'expérience, le canton finit souvent par faire ce qu'il veut. Concernant l'électoratisme, une page complète dans la Tribune de Genève vient d'être publiée traitant justement du sujet et **M. Knörr** estime qu'il y a égalité à ce stade.

M. Calame remercie l'ensemble du CM pour l'unanimité qui semble se créer actuellement. Il encourage les commissaires à parler aux députés qui les représentent au Grand Conseil. En effet, un référendum va prendre place en juin. Le malheur est que chaque parti veut déposer sa propre motion et la défendre plutôt que celle des autres. Ainsi, toutes les résolutions mises au vote au Grand Conseil hormis celle de juin ont été refusées par une majorité de circonstance qui refusait la proposition du parti A parce qu'ils avaient déposé une proposition B ou C. L'unanimité ce soir de résolution de crèches devrait donc être remontée aux élus cantonaux pour rappeler que les communes souhaitent augmenter le nombre de places de crèche et qu'elles connaissent un problème financier à ce sujet. **M. Calame** rappelle que les comptes de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex montrent qu'une place de crèche coûte CHF 42'300.- par année après déduction de la part payée par les parents. Il est clair qu'il ne sera pas possible de créer d'en créer 300 ou 400 dans la commune sans rencontrer des difficultés financières.

Le Grand Conseil doit légiférer à ce sujet et trouver des solutions pour les communes ou directement pour les parents. Financièrement, il doit y avoir plus d'acteurs privés et publics qui investissent dans les crèches. **M. Calame** invite donc à remonter les commentaires aux députés, geste qu'il a lui-même effectué il y a trois jours suite aux résultats positifs des comptes 2023 de l'État de Genève, où il était question de faire des baisses d'impôts ou des aides aux transports publics. M. Calame a rappelé qu'il était possible de créer des subventions pour les crèches. En effet, une augmentation de 70 places de crèche à Thônex reviendrait à une augmentation de 3 à 4 centimes additionnels si aucun financement externe n'est trouvé. **M. Calame** conclut qu'un subventionnement cantonal est la seule solution et remercie les deux députés présents ce soir d'intégrer ce sujet à leur caucus.

Le Président invite une personne de l'Alternative à lire leur amendement, qui sera voté en premier. **M. Peyraud** donne lecture de l'amendement.

L'Alternative dépose l'amendement qui invite le Conseil administratif de permettre à la FJT de prendre part à l'élaboration du projet de structure d'accueil de l'élaboration de l'avant-projet [sic], afin de définir les locaux nécessaires pour une exploitation optimale, tant pour une crèche de l'ordre de 90 à 100 places que pour des locaux administratifs et techniques indispensable à son exploitation.

➤ **Par 11 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention, l'amendement de l'Alternative est refusé.**

Mme Alimi propose l'amendement évoqué dans son intervention, soit le retrait de la deuxième partie de la deuxième invite, qui enjoint le Conseil d'État à établir une stratégie à long terme en vue de remédier à la pénurie de personnel qualifié dans le domaine. Mme Alimi fait référence aux pages 34 à 36 de la feuille de route de Mme Anne Hiltpold, qui répond à l'injonction que **Mme Alimi** estime donc inutile. Sur une demande formelle de **M. Calame**, **Mme Alimi** donne lecture de la partie à supprimer,

De prendre contact avec le Conseil d'État afin de les enjoindre à établir une stratégie à long terme en vue de remédier à la pénurie de personnel qualifié dans ce domaine d'activité à Genève.

M. Calame remarque que la suppression entière du point 4 aurait davantage de sens. Mme Alimi accepte cette proposition.

➤ **Par 11 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions, l'amendement de Mme Alimi est accepté.**

Projet de résolution relatif à la réalisation d'une nouvelle crèche par la
Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex dans
la 2^{ème} étape de Belle-Terre

- Vu l'article 29 al.3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 32 du Règlement du Conseil municipal de Thônex
- Vu l'accroissement très important et continu de la population de la Ville de Thônex qui est passée de 14'057 en 2014, à 14'243 en 2019 puis de 14'957 en 2021 à 16'764 habitants au 31 décembre 2023, avec l'arrivée de nombreuses familles notamment dans le quartier de Belle-Terre,
- Vu les besoins de places d'accueil pour les enfants des familles de Thônex dans des structures à prestations élargies,
- Attendu que le taux d'offre de places d'accueil préscolaire en structure d'accueil à prestations élargies subventionnées par la Commune était de 23,4 % en 2021 et qu'il n'était en 2022 plus que de 18,6 %, étant précisé que vu l'accroissement fort de la population en 2023 ce taux sera sans aucun doute encore plus bas, les chiffres 2023 n'étant pas encore disponibles,
- Attendu que le taux d'offre de places d'accueil préscolaire en structure d'accueil à prestations restreintes subventionnées par la Commune était de 4,3 % en 2021 et qu'il n'était en 2022 plus que de 3,4 %, étant précisé que vu l'accroissement fort de la population en 2023 ce taux sera sans aucun doute encore plus bas, les chiffres 2023 n'étant pas encore disponibles,
- Attendu que le taux d'offre moyen pour les places d'accueil en structure élargies subventionnées par les communes est sur le canton de 31,9 %, alors que celui pour les structures à prestations restreintes est de 7,8% ,
- Attendu que le Conseil d'Etat a fixé à 44% le taux d'offre d'accueil préscolaire à atteindre à l'horizon 2029,
- Attendu que la dernière structure d'accueil ouverte en 2020 par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex est l'Espace de vie enfantine (EVE, aussi dénommé crèche) Clair-Val qui a remplacé l'EVE Chapelly qui était vétuste et n'a permis d'offrir que 18 places supplémentaires,
- Vu l'acquisition de 10 places d'accueil dans la crèche privée ouverte par Bubbles à Belle-Terre dont le coût par place est supérieur au coût de la place d'accueil de l'EVE Marcelly, dont le nombre d'enfants et l'organisation est optimale - le projet ayant été réalisé dans des locaux

propriété de la Commune de Thônex, dimensionnés et conçus en étroite collaboration avec la Fondation en faveur de la jeunesse dès l'élaboration de l'avant-projet, ce qui n'est pas le cas de l'EVE Clair-Val qui a été aménagé dans des locaux en rez-de-chaussée qui n'étaient initialement pas prévus pour une telle affectation ,

- Vu le nombre d'enfants qui n'ont pas pu être accueillis par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en 2023 pour la rentrée 2023-2024, cette dernière ayant reçu 257 demandes d'inscription soit 30 de plus qu'en 2022 et que seules 71 places n'étaient disponibles ;
- Vu que les 10 nouvelles places en crèche créées dans une structure privée dans le quartier de Belle-Terre ne permettent de loin pas de couvrir le déficit de place ;
- Vu les autres solutions mises en place avec les accueillantes familiales de jour accompagnées par l'association Koala qui a vu le nombre de places occupées par des enfants de Thônex passé de 12 EPT (enfants plein temps) en 2020 à 30,5 EPT prévus en 2024 ne va pas combler le déficit de places d'accueil actuel,
- Attendu que la résiliation d'une crèche n'est pas définie comme un équipement public dans le libellé d'un plan localisé de quartier mais doit être réalisée dans des locaux affectés à un usage commercial,
- Vu le processus d'élaboration en cours du PLQ Belle-Terre, étape 2 qui devrait faire l'objet d'une mise en enquête public dans le courant de l'année 2024,
- Attendu que la Ville de Thônex dispose de 20% des droits à bâtir dans le périmètre de la pièce urbaine A3, soit une surface brute de plancher de l'ordre de 7'000 à 8'000 m² dont 10% sont des surfaces d'activités, soit 700 à 800 m² qui pourraient être affectés à la réalisation d'une crèche par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, y compris les locaux administratifs et techniques,
- Attendu que les statuts de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex prévoient qu'elle a pour but de créer, développer et exploiter, directement ou indirectement, toute activité de la commune de Thônex en faveur de la jeunesse, notamment par la création et l'exploitation de crèches, de jardins d'enfants, de garderies et d'institutions en charge de l'accueil familial à la journée,
- Attendu qu'il est essentiel pour pouvoir optimiser les coûts d'accueil de pouvoir élaborer un projet de crèche dès la conception d'un bâtiment et donc que la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex puisse travailler en étroite collaboration avec la Ville de Thônex ou l'entité qui sera chargée de construire des nouveaux bâtiments dans le quartier de Belle-Terre dans lesquels les droits à bâtir communaux seront localisés,

- Vu l'exposé des motifs élaboré par les groupes PLR, Centre-VL et UDC,
- Vu la motion intitulée « Pour une politique publique proactive en matière d'accueil d'enfants de la petite enfance » et acceptée lors du Conseil municipal du 19 décembre 2023,
- Vu les articles 29, al.3 LAC et 20, 29, 32 et 37 du règlement du Conseil municipal de la Commune de Thônex (LC 40 111),

Sur proposition des groupes PLR, Centre-VL et UDC

Le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour et 1 abstention,

1. D'inviter le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour que la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (FJT) réalise une nouvelle structure d'accueil à prestations élargies dans l'étape 2 du quartier de Belle-Terre pour permettre d'offrir des places d'accueil pour la population de Thônex et dès lors d'affecter les droits à bâtir dont bénéficie la Commune dans la pièce A3 pour des locaux commerciaux et d'affecter ceux-ci à la réalisation de ladite structure.
2. De demander au Conseil administratif de permettre à la FJT de prendre part à l'élaboration du projet de structure d'accueil dès l'élaboration de l'avant-projet afin de définir les locaux nécessaires pour une exploitation optimale tant pour une crèche de l'ordre de 60 à 70 places que pour des locaux administratifs et techniques indispensable à son exploitation.
3. De demander au Conseil administratif de rechercher sur le territoire communal toutes les opportunités d'espaces possibles pour que la FJT puisse étudier d'ores et déjà d'autres projets de structures d'accueil dans une vision à long terme.
4. De tenir régulièrement informée la commission écoles, jeunesse, sports de l'état d'avancement de la collaboration étroite qui doit se mettre en place pour la réalisation de ces projets essentiels pour la population de la Ville de Thônex.

11. Résolution pour la stratégie de densification de la zone 5 et stratégie sur les phénomènes d'îlots de chaleur

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, maire et Conseiller administratif délégué à l'urbanisme.

Préambule

M. Uehlinger indique que ces deux points ont été traités à plusieurs reprises en commission urbanisme. Les fiches discutées ont ensuite été envoyées à l'État. Une fois traitées, elles sont formellement validées par le biais d'une résolution qui part au Conseil d'État pour qu'elle soit intégrée au Plan directeur communal. Il a fallu une année et demie pour que l'État les retourne et que le CM puisse les voter ce soir.

Discussion

M. Calame déclare que le Centre VL se réjouit de pouvoir voter enfin cette résolution qui met en vigueur le Plan directeur. À titre personnel, il regrette que la Commune de Thônex, qui était la première à déposer son projet de densification de la zone 5 auprès de l'Office de l'urbanisme mais qui sera la dernière à recevoir l'approbation de l'État. Le Centre VL se réjouit particulièrement de la deuxième fiche sur les îlots de chaleur, qui découle d'une motion déposée par le groupe, encore appelé PDC à l'époque, et qui pourra être appliquée dans les nouveaux projets communaux. Il invite naturellement ses collègues à voter en faveur de la résolution.

La parole est donnée à M. Stark pour lecture de la résolution.

Résolution

Stratégie de densification de la zone 5 et stratégie sur les phénomènes d'îlots de chaleur

- Vu l'article 10 de la loi sur l'aménagement du territoire (LaLAT) relatif aux plans directeurs localisés et l'article 29, al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan directeur communal (PDCom) adopté par le Conseil municipal le 17 décembre 2019 et approuvé par le Conseil d'Etat le 25 mai 2020,
- Vu les nouvelles dispositions légales entrées en vigueur en janvier 2021 (modification de l'art 59 al. 4 LCI) ouvrant la possibilité aux communes de définir des « périmètres de densification accrue » en zone 5, soit des secteurs à l'intérieur desquels des dérogations à l'indice de densité maximal peuvent être octroyés,
- Vu la stratégie adoptée par la Commune d'ajouter à son travail de mise à jour dans sa planification directrice un volet XI dédié à la thématique des îlots de chaleur, volet ciblant en particulier l'adaptation de l'aménagement aux effets du dérèglement climatique,

- Vu le courrier reçu du Conseil d'Etat du 19 décembre 2023 nous informant que l'office de l'urbanisme (OU) a constaté que les documents présentés par la Commune étaient globalement conformes au plan directeur cantonal 2030,
- Attendu que conformément à l'alinéa 7 de l'article 10 de la LaLAT, le département du territoire (DT) a signifié son accord à la Commune pour soumettre ce projet de PDCom au Conseil Municipal pour adoption par voie de résolution,
- Vu la nécessité pour entamer une telle démarche d'avoir l'appui du Conseil municipal, sous forme de résolution au sens de l'article 37 du règlement du Conseil municipal de Thônex,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 3 abstentions

1. D'accepter que le Conseil administratif mette en œuvre sa stratégie de densification de la zone 5 et sa stratégie sur les phénomènes d'ilots de chaleur.
2. D'inviter le Conseil administratif à initier cette procédure dans les meilleurs délais.

12. Présentation du traitement de la motion « accompagnement des propriétaires de villas et petits habitats groupés à l'amélioration énergétique de leur bâtiment »

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué au développement durable.

Préambule

M. Uehlinger indique qu'initialement, il s'était un peu plaint de la résolution du Centre VL, car elle enfonçait une porte ouverte alors que la commune était déjà en train de mettre en place un système de rénovation pour les particuliers.

La question de savoir pourquoi rénover trouve sa réponse dans le fait qu'un tiers de l'énergie totale est dépensée pour les bâtiments, l'eau chaude et le chauffage. L'analyse plus fine des propriétaires de bâtiments à Thônex montre que 1484 bâtiments sont considérés, dont une majorité de logements collectifs. Les bâtiments les plus intéressants pour des rénovations énergétiques sont ceux datant d'avant 1990, après quoi les normes se sont améliorées et les pertes se sont amoindries. Parmi les 1815 bâtiments [sic], 988 ont été construits entre 1946 et 1990. **M. Uehlinger** indique qu'une séance avec les propriétaires est agendée au 23 avril 2024 avant de lire la réponse du CA à la motion.

Le Conseil administratif fait suite à la motion présentée par le Conseil municipal visant à accompagner les propriétaires de villas et de petits habitats groupés dans l'amélioration énergétique de leur bâtiment. Tout d'abord, le Conseil administratif tient à exprimer sa sincère gratitude pour la prévoyance et l'engagement du Conseil municipal envers cet aspect crucial du développement de notre communauté.

Conformément au PDCom, la transition vers des sources d'énergie renouvelables et la diminution de la dépendance aux combustibles fossiles sont non seulement pertinentes mais impératives. L'observation du Conseil municipal concernant l'augmentation des installations d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux souligne l'engagement envers des objectifs ambitieux en matière de développement durable. Néanmoins, comme le Conseil municipal le souligne à juste titre, la réalisation de ces objectifs nécessite un effort communautaire unifié.

Le Conseil administratif est heureux d'informer que la ville a lancé une collaboration avec Renowave en 2023, marquant le début d'un projet pilote visant à relever ces défis énergétiques. Une évaluation préliminaire du cadre énergétique de la ville a été réalisée, et Le Conseil administratif joint les résultats en annexe à cette lettre pour l'examen du Conseil municipal.

Le projet a été officiellement présenté lors du premier salon de l'énergie tenu en octobre 2023, et le Conseil administratif est heureux d'annoncer que la deuxième phase du projet se poursuivra avec une soirée d'information prévue pour le 23 avril 2024. Le Conseil administratif invite chaleureusement, en tant que Conseil municipal, à nous rejoindre à cette occasion, car les idées et le soutien du Conseil municipal sont précieux pour la réussite de cette entreprise.

En regardant vers l'avenir, la troisième phase du projet est prévue pour octobre 2024, marquant une autre étape importante dans notre parcours vers des pratiques énergétiques durables. Dans le cadre de ce projet, il a été convenu de mandater SIG pour leur programme Visite Villa, offrant aux citoyens une subvention de 150.- par foyer sur la base du premier arrivé, premier servi, pour 100 foyers.

Enfin, Le Conseil administratif tient à préciser que bien que le projet Renowave soit financé par Innosuisse, la subvention Visite Villa sera financée par le compte de transition énergétique. Cette distinction garantit la transparence et la responsabilité dans l'allocation des ressources pour notre bénéficiaire collectif.

En conclusion, Le Conseil administratif tient à exprimer sa sincère appréciation au Conseil municipal pour son soutien indéfectible et son engagement à promouvoir les initiatives d'amélioration énergétique au sein de notre communauté.

Discussion

M. Calame remercie M. Uehlinger pour cette réponse du CA. Il est également heureux de constater que le rapport de l'Hepia arrive strictement aux mêmes conclusions de la motion, soit de faire une conférence à destination des propriétaires de villas et de passer par SIG/Éco21 pour les aider dans le processus. Sur le ton de la plaisanterie, **M. Calame** avance que la question se pose de savoir pourquoi il était nécessaire de mandater l'Hepia pour arriver au même résultat. Plus sérieusement, **M. Calame** s'enquiert de savoir le lieu et l'heure de la séance du 23 avril. En outre, le CA propose de donner une subvention de CHF 150.- aux 100 premiers foyers qui feront la demande pour l'étude Visite Villa. Comme la rubrique comptable 719.313.1 est dotée de CHF 50'000.- et que la subvention proposée se monte à CHF 15'000.- seulement (100x150.-), la question se pose de savoir s'il serait possible d'offrir 200 ou 250 subventions étant donné que le budget communal le permet.

M. Uehlinger répond à la première question en affirmant que le principe de l'étude par l'Hepia était déjà acté lors du dépôt de la motion. En outre, il avait été attaqué par un représentant SIG qui lui reprochait de ne rien avoir fait avec Éco21, alors qu'il avait collaboré avec Renowave, une entreprise sponsorisée par SIG Éco21. Il existe donc une certaine forme d'hypocrisie, mais finalement, le CA n'avait pas attendu la motion pour lancer les débats. Le rapport de l'Hepia aurait effectivement pu être évité mais M. Uehlinger n'avait malheureusement pas encore en mains la motion et a donc attribué le mandat par anticipation.

M. Uehlinger répond à la deuxième question en indiquant que la séance du 23 avril se tiendra à 19h00 à la salle **Pfeuzy**. Concernant la troisième question, la décision a été prise d'inscrire 100 subventions à CHF 150.- afin de garder une réserve sur les CHF 50'000.- de la rubrique pour ne prêter d'autres projets. La subvention pourra néanmoins être étendue selon les circonstances.

À **M. Knörr** qui demande si cette ligne/rubrique budgétaire est la même que celle du « camp de rééducation » que souhaite organiser M. Noël sur la thématique des limites planétaires, ce dernier répond par l'affirmative.

M. Loureiro donne lecture d'une déclaration de l'Alternative.

Bien que ce sujet n'ait malheureusement pas été présenté en commission urbanisme, notre groupe remercie le travail effectué par les collaborateurs de la Mairie, particulièrement Madame Kierman qui a été chargée de cette recherche. Nous sommes ravis que la commune ait collaboré avec Renowave, une organisation de recherche en lien avec le monde académique, et notamment avec l'Hepia (Haute Ecole de Paysagistes d'Ingénieurs et d'Architectes) que nous tenons également à remercier. (Pour mémoire, l'Hepia avait également été intégrée aux réflexions sur l'affectation à donner à la villa Vincent).

Nous sommes ravis que ce sujet, abordé en juin 2022 par une question écrite de Pierre Bickel, notre actuel président, soit ensuite proposé par le Centre-Verts Libéraux sous forme de motion et exécutée par notre CA. C'est un travail d'équipe que nous saluons. Notre groupe se réjouit de voir le parc immobilier privé, en plus de nos bâtiments publiques, tendre vers une réduction de consommation d'énergie grâce à l'aide de la commune.

13. Propositions du Conseil administratif

Néant.

14. Questions écrites

14.1. Réponses aux précédentes questions écrites

Les questions précédentes et leurs réponses sont jointes en annexes. Elles couvrent les sujets suivants.

- Réponse à la question de M. Knörr concernant les installations provisoires à Belle-Terre
- Réponse à la question (d'octobre 2021) de M. Boux de Casson concernant les cases handicapés à l'école Pont-Bochet
- Réponse à la question de Mme Menoud : quel est le nombre de personnes âgées de 80 ans dans la commune ?
- Réponse à la question de Mme Menoud : quelle est la politique publique de la commune ?
- Réponse à la question de M. Knörr concernant la mobilité douce à Belle-Terre

Après la réponse de M. Kilcher à sa question, **M. Knörr** réagit en avançant qu'il existe un important problème de cohabitation entre piétons et cyclistes sur les Communaux d'Ambilly, qui ne fera que s'aggraver si une solution n'est pas trouvée. Peu d'utilisateurs de cyclomoteurs électriques, communément et erronément appelés « vélos électriques », savent qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser les pistes cyclables avec leur moteur limité à 45 km/h allumé, tout comme peu de gens savent qu'il faut un permis pour conduire une trottinette électrique, d'ailleurs interdites aux moins de 16 ans. M. Knörr se déclare donc satisfait des réponses données.

14.2. Nouvelles questions écrites

Mme Menoud donne lecture de sa première question écrite :

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour lutter contre les discriminations dans la commune ? Ma préoccupation concerne les mesures mises en place par notre commune afin de lutter contre les discriminations. En tant que citoyenne engagée dans notre communauté, je tiens à m'assurer que notre ville continue à promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion. J'aimerais être informée sur les initiatives concrètes prises par la municipalité pour lutter contre toutes les formes de discrimination, que ce soit sur la base de l'origine ethnique, du genre, de l'orientation sexuelle, de la religion, ou d'autres critères. Ces questions sont d'une grande importance pour notre société, et je suis convaincue que la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces peut contribuer significativement à créer un environnement plus juste et équitable pour toutes les habitantes et tous les habitants de notre ville.

Pourriez-vous m'indiquer quelles sont les actions spécifiques entreprises jusqu'à présent, et quelles sont les prochaines étapes prévues pour renforcer la lutte contre la discrimination dans notre communauté. De plus, je serais reconnaissante de pouvoir consulter des documents, rapports ou statistiques qui illustrent les résultats de ces initiatives. Votre réponse à cette question contribuera à renforcer la confiance des citoyennes et citoyens dans la valeur d'égalité et de justice qui sont au cœur de notre société.

Je vous remercie sincèrement de l'attention que vous porterez à ma demande et je suis persuadé que notre engagement envers cette question cruciale continuera à faire de notre ville un endroit exemplaire, où toutes et tous les habitants peuvent s'épanouir sans craindre la discrimination.

Mme Menoud donne ensuite lecture de sa deuxième question écrite.

Je m'adresse à vous afin d'obtenir des informations cruciales concernant deux aspects importants de notre politique locale : la préférence communale et cantonale dans le processus de recrutement, et le nombre de permis de travail établis par la commune depuis 2018.

Tout d'abord, j'aimerais savoir si la préférence communale ou cantonale, qui favorise le recrutement des habitants de notre commune, ou du canton, est respectée lors de recrutements effectués par la municipalité. Cette mesure est essentielle pour favoriser l'emploi au sein de notre communauté et renforcer le lien entre les citoyens et les services municipaux. Pourriez-vous me fournir des détails sur les politiques mises en place pour promouvoir cette préférence et des informations sur la manière dont elles sont appliquées dans la pratique. En outre, j'aimerais obtenir des données sur le nombre des demandes de permis établis par la commune depuis l'année 2018. Cela inclurait le nombre de demandes acceptées, rejetées et en attente, le cas échéant. Ces informations sont cruciales pour évaluer l'impact des décisions administratives sur la mobilité des travailleurs au sein de notre communauté. En ce qui concerne la piscine de Thônex, la commune prévoit-elle le licenciement ou la reddition du personnel en faveur des services d'une entreprise privée ? Ces informations sont d'une grande importance pour moi en tant que représentante de nos citoyennes et citoyens. Elles me permettront de répondre plus efficacement à leurs préoccupations, et de contribuer à une meilleure compréhension des politiques municipales.

Je vous remercie sincèrement de l'attention que vous porterez à ma demande.

15. Propositions individuelles

M. Stark aborde le voyage du CM, dont le programme a été envoyé aux commissaires. Il invite les personnes qui n'ont pas répondu à le faire, que ce soit positivement ou négativement, afin que le voyageur puisse faire les démarches nécessaires pour aller de l'avant.

16. Divers

M. Knörr s'enquiert de savoir ce qui s'est passé avec certains arbres sur les Communaux d'Ambilly, des jeux qui ont été bousculés et une grille qui a dû être repêchée. Il aimerait aussi savoir ce qu'il s'est passé avec les vitres du nouveau local de la rue de Genève 96, et surtout pourquoi le CA n'en parle pas en début de séance, dans ses communications.

M. Uehlinger répond que pour les arbres, il s'agit de vandalisme gratuit exercé sur une partie du verger planté à Belle-Terre. Les arbres ont été sciés à la base, mais les scies ont été retrouvées et **M. Uehlinger** pense que la police fait encore des investigations, dont le résultat n'est pas encore connu.

M. da Silva répond que pour les vitres du local, le flou règne encore. Une plainte a été déposée et une enquête de police est en cours, dont les retours sont en attente. Ce qui semble plus ou moins acquis est que les jeunes qui fréquentent l'arcade ne sont pas à l'initiative des dommages causés.

Cela fait partie des points à aborder en commission de la cohésion sociale, tant sur l'avenir des activités dans ce lieu que les décisions à prendre sur la suite du projet.

M. Calame remarque que la commune a attribué un nouveau mandat à une société de publicité pour l'affichage sur le domaine public après l'arrivée à échéance du contrat avec la SGA. Concrètement, la nouvelle société a posé des panneaux au Chêne-Vert, sur le trottoir, alors ceux de la SGA étaient installés sur le gazon. **M. Calame** estime qu'il est dommage de réduire d'un mètre la largeur du trottoir le plus fréquenté de la commune, surtout que les précédents ne gênaient personne. **M. Calame** aimerait avoir des précisions sur ce nouveau contrat et souhaite savoir si le CA avait donné son accord sur le déplacement des panneaux, et si ce n'est pas le cas, s'il peut intervenir auprès du prestataire pour que ce genre de chose ne se reproduise pas. **M. Kilcher** indique que le mandat a été attribué à Goldbach en tant que successeur de la SGA et admet qu'il s'agit d'un point pertinent, qui en phase d'éclaircissement.

M. Camuglia intervient pour demander que des poubelles de tri soient installées dans le nouveau local de vote.

M. Knörr revient sur les panneaux au Chêne-Vert. La commune donne l'autorisation d'utilisation du procédé de réclame, mais le fonds étant cantonal, il revient au canton de s'exprimer pour donner son accord.

M. Noël donne lecture d'un discours d'adieux, étant donné qu'il s'agit de la dernière fois qu'il prendra parole dans ce Conseil municipal.

Chères et chers collègues,

Ce soir, l'heure est venue pour moi de prendre congé de notre conseil, une modeste assemblée de 27 élues et élus, mais un organe très important en tant que pilier de la démocratie locale, que j'ai eu l'honneur de présider à deux reprises. Je suis entré au CM en 2011, à une époque où nos voisins savoyards étaient encore sous la présidence de Nicolas Sarkozy, où on croyait au printemps des peuples en Libye et en Syrie, mais où Haïti avait déjà été frappée et mise à genou par le terrible séisme de janvier 2010 et glissait peu à peu vers les abîmes où elle se trouve toujours.

Si j'ai fait de la politique dans ma commune, c'est parce que j'avais, et ai toujours, la conviction qu'il y a un lien entre notre réalité locale et le monde. Et c'est aussi un peu de cela dont je me permets de vous parler ce soir. 2011 était une époque où je montrais plus d'optimisme que maintenant quant à l'évolution du monde. Aujourd'hui, je pars avec un sentiment paradoxal. Globalement, le monde va de mal en pis, mais localement, Thônex, à son échelle, me semble avancer plutôt dans une bonne direction pour faire face à ses problèmes à court et à moyen terme.

L'année 2011 était un moment où, avec le mouvement Vivre à Thônex lié aux Verts et sous l'impulsion de mes collègues MM. Alain Dupraz et Marc-André Aldimann, on rêvait de l'idée d'associer Thônex à une commune suisse alémanique, et avec la ville de Gaza, territoire palestinien alors déjà soumis à un blocus très dur. Cependant, nous n'imaginions pas, à ce moment-là, jusqu'à quel point irait la descente aux enfers dans toute cette région, où les populations paient un prix terrible aux logiques extrémistes de destruction qui sont au pouvoir et au mépris, devenu à peu près total, du droit international. L'ancien délégué du CICR que je suis demeure profondément inquiet de l'énorme difficulté à faire reconnaître le droit humanitaire et les conventions de Genève, et à soutenir le CICR et les autres organisations humanitaires reconnues pour leur travail en zones de guerre et de conflit. Puisse la résolution sur Gaza qui vient d'être votée hier à l'ONU pour établir un cessez-le-feu, dans laquelle la Suisse a joué un très grand rôle, marquer le début d'un vrai espoir pour que vienne un jour le droit, la justice, et forcer les acteurs locaux à entrer dans un véritable processus de paix. Si, à ce terrible constat, je rajoute l'évocation de toutes les autres guerres européennes ou lointaines, le tableau est bien sombre. Et Thônex, comme la Suisse dans son ensemble, est aussi touchée par les conséquences de ces tragédies. Même si à l'échelle globale, ce sont de petites contributions, l'accueil de réfugiés, les subventions aux projets humanitaires, comme l'action sociale en général et l'éducation à la culture, sont des moyens d'aider la société à tenir, et ne pas désespérer.

Maintenant, vous me direz pourquoi moi, un Vert, je ne vous ai pas encore parlé d'écologie au moment de partir ? Peut-être est-ce là le signe que les préoccupations écologiques ont gagné l'ensemble des parties que nous représentons et que les propositions et réalisations dans ce domaine commencent à faire consensus. Je pense que c'est en partie le cas et l'on peut voir que les projets avancent à Thônex, que ce soit sur l'efficacité énergétique, les îlots de chaleur, la revégétalisation ou la multiplication des jardins partagés. Sur le plan environnemental, je ferai un vœu en partant, c'est que le Conseil municipal en collaboration avec le Conseil administratif, organise bientôt cette sensibilisation aux enjeux climatiques et limites planétaires, car la situation de crise est devant nous. La dernière motion à laquelle j'ai contribué doit favoriser cette tâche. J'ajoute que c'est aussi comme ça que l'on parviendra à trier et à réduire le plus possible nos déchets et à limiter le coût écologique de la société du numérique. Plus généralement, je fais le vœu que Thônex puisse réussir la transition écologique et sociale vers un monde soutenable, en maîtrisant les nombreux défis qui posent à une petite ville du 21^e siècle. Ceci incombe en partie aux autorités communales, CA et CM associés dans la construction de solutions équilibrées.

Même si je suis pessimiste sur l'avenir du monde, je suis convaincu que la démocratie locale doit être défendue et renforcée pour que la société de demain soit humaine et porteuse d'espoir.

Bien sûr, j'aurais aussi pu vous parler des projets de la gauche thônésienne et tenter d'infléchir plus fortement la politique communale, mais ce n'est plus mon rôle et je laisse ce soin aux personnes qui continueront ce combat politique.

Je vous souhaite, chères et chers collègues, de continuer d'œuvrer pour le bien commun avec sérieux et sérénité dans le cadre de ce Conseil municipal, en sachant le défendre, tous partis confondus, pour qu'il soit une force de proposition et pas seulement une chambre d'enregistrement en face du Conseil administratif.

Vive Thônex et les Trois-Chêne, vive Genève et la Suisse, mais surtout, que vive la planète et ses habitants.

Le Président remercie M. Noël pour les 13 années vécues au sein du CM. Il suggère que le prochain voyage du CM pourrait être la côte dalmate en Croatie que M. Noël pourrait faire découvrir.

M. Uehlinger tient à remercier M. Noël pour son engagement de longue durée, que seul M. Kilcher dépasse. La politique est un monde cruel, et quand M. Uehlinger a commencé en tant qu'exécutif, il a plus ou moins mis en place le développement durable et on l'a critiqué en disant qu'il ne revenait pas aux Libéraux de s'occuper de cela et « qu'on pouvait laisser ça aux Verts ». Il a quand même maintenu ce cap, ce qui lui a peut-être permis parfois de couper l'herbe à M. Noël sous ses pieds, mais il est bien établi que ce dernier a été à la fois un farouche adversaire et défenseur de cette politique publique pour laquelle il peut être remercié aujourd'hui, et probablement demain. Par rapport à ses engagements humanitaires, **M. Uehlinger** tient à souligner que Thônex n'a pas qu'un pavoisement avec Graveson, mais aussi avec le CICR, dont le drapeau devrait plus souvent être hissé. Comme évoqué par M. Romain de St-Marie, M. Noël est un homme important dont les compétences sont reconnues et qui manqueront à son parti. M. Uehlinger espère que son successeur aura autant d'engagement humain et politique que lui, et que même si des petits différents ont parfois émergé, cela fait partie du plaisir de la politique. M. Uehlinger conclut en remerciant M. Noël d'avoir remis en question et confronté le CA. S'il y avait plus de personnes comme lui, le monde se porterait probablement mieux.

En l'absence d'autres prises de parole, **le Président** lève la séance à 22h56.